



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

COMPTE ENTREPRISE UN TELESERVICE MULTI-FONCTIONS

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Aquitaine

COMPTE ENTREPRISE - ADHÉSION



CROIZAT AMBROISE
888 888 888 00022
Administrateur - Déclarant



PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

VOTRE TABLEAU DE BORD

- Vos notifications ↓

VOTRE ESPACE ENTREPRISE

- Gestion ↓
- Consultation ↓
- Demande en attente ↓

VOS SERVICES COMPLEMENTAIRES

- Outils de Contrôle ↓
- Référentiels ↓
- Outils de Paramétrage ↓
- Autres services ↓
- Solutions de paiement ↓
- Sites partenaires ↓



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS
Agir ensemble, protéger chacun

COMPTE ENTREPRISE - ADHÉSION

VOTRE ESPACE ENTREPRISE

Gestion ↓

Gérer les habilitations DSN (régime général)

Gérer les habilitations DSN (régime agricole)

Gérer les déclarations
6 service(s) déclaratif(s) géré(s)

Gérer les établissements

Gérer les déclarants

Gérer les habilitations

Consultation ↓



Les établissements

Etablissements

Adresse

Choix des déclarations

888 888 888 00022
AERO COTE BASQUE

12 Rue de la Libération 64100 Bayonne

Choix des déclarations

Liste des déclarations disponibles

Liste des déclarations sélectionnées

Consulter ses taux AT/MP - et prévenir ses risques professionnels

Agora - Suivi des actions de formation et CEP. Réservé aux partenaires identifiés AGORA

DADS-U CI-BTP - DADS-U aux caisses Congés intempéries BTP

DPAE (ex-DUE) - Déclaration préalable à l'embauche

Décl. CRPCEN - Déclarations à la CRPCEN

Décl. MSA - Déclarations MSA

Employeurs Publics PEPs - Simplification de vos démarches auprès des régimes de retraite et autres fonds gérés par la CDC

ILASS (ex DAE) - Gestion de la mobilité internationale pour le maintien de la sécurité sociale

Consulter ses taux AT/MP - et prévenir ses risques professionnels

ANNULER

VALIDER

ACCÈS AUX TÉLÉSERVICES

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

 > Vos déclarations

Vos déclarations

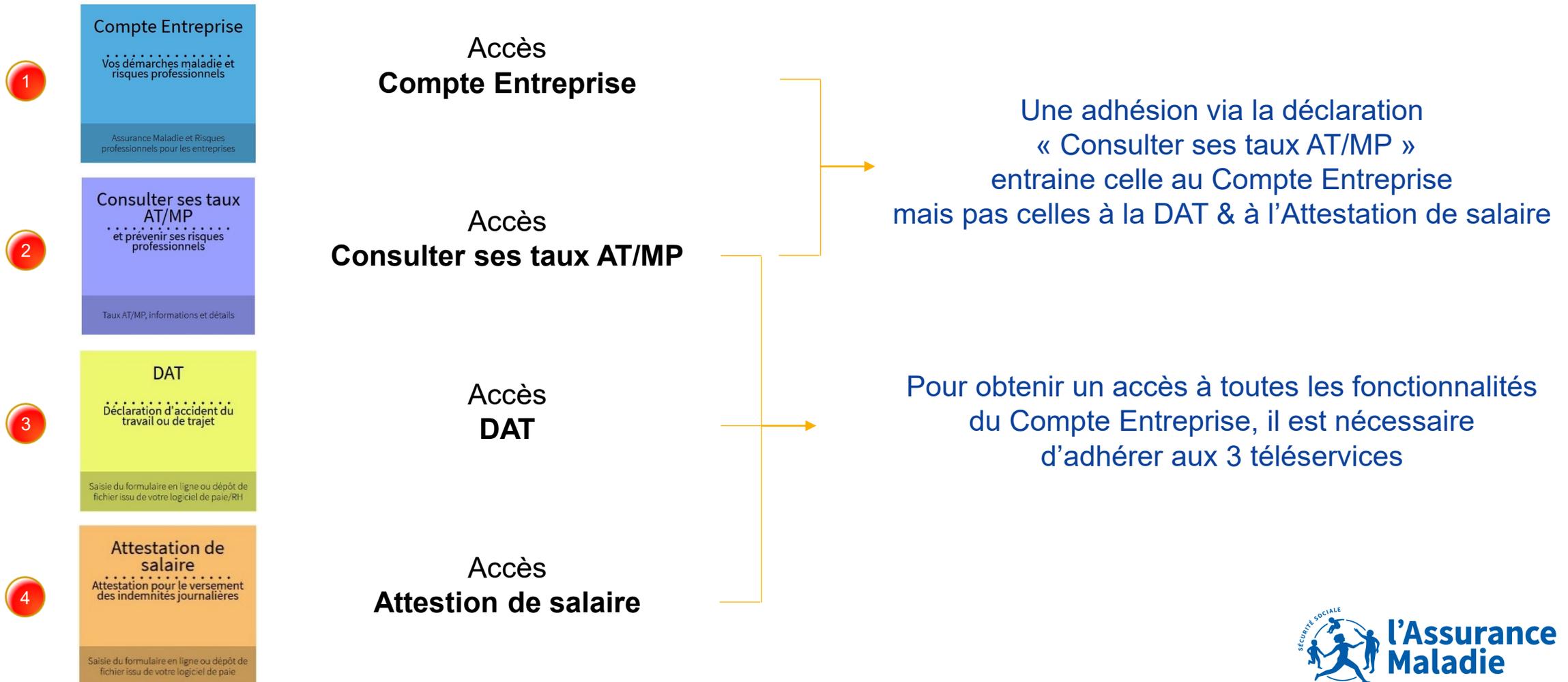
DAT Déclaration d'accident du travail ou de trajet <small>Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie/RH</small>	Attestation de salaire Attestation pour le versement des indemnités journalières <small>Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie</small>	Consulter ses taux AT/MP et prévenir ses risques professionnels <small>Taux AT/MP, informations et détails</small>	Compte Entreprise Vos démarches maladie et risques professionnels <small>Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises</small>
--	---	---	--

Apparition d'un encart Consulter ses taux AT/MP

Apparition d'un encart Compte Entreprise

VOTRE TABLEAU DE BORD Vos notifications ↓	VOTRE ESPACE ENTREPRISE Gestion ↓ Consultation ↓ Demande en attente ↓	VOS SERVICES COMPLEMENTAIRES Outils de Contrôle ↓ Référentiels ↓ Outils de Paramétrage ↓ Autres services ↓ Solutions de paiement ↓ Sites partenaires ↓
---	---	---

ACCÈS AUX TÉLÉSERVICES



Un téléservice s'affiche si adhésion & habilitation à la déclaration dédiée

COMPTE ENTREPRISE - GÉNÉRALITÉS

Les branches maladie & risques professionnels de l'Assurance Maladie ont mis en place le Compte Entreprise

- Disparition du Compte AT/MP au profit du Compte Entreprise
- Accès aux téléservices [Consulter les taux AT/MP + DAT + Attestation de salaire]
- Nouvelles appellations & nouvelle configuration (avec 2 rubriques en menu)
- Intégration des fonctionnalités des téléservices dans le Compte Entreprise
- Ajout de la fonction **Mes obligations** [Accord de Prévention si indice de sinistralité > 0,25]

Tarification

Prévention

Votre entreprise

Consulter les taux de cotisation AT/MP

Consulter les données pour mon prochain taux AT/MP

Prévenir les Risques professionnels

Obtenir une Subvention Prévention

Vos salariés

Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves

Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux

Suivre les dossiers d'indemnités journalières

COMPTE ENTREPRISE - ACCÈS PRINCIPAL

1

Compte Entreprise

Vos démarches maladie et risques professionnels

Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises

Accueil

Vos salariés

Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves

Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux

Suivre les dossiers d'indemnités journalières

Votre entreprise

Consulter les taux de cotisation AT/MP

Consulter les données pour mon prochain taux AT/MP

Prévenir les Risques professionnels

Obtenir une Subvention Prévention

Mes obligations

ENTREPRISE SOLEIL AQUITAIN - 888 888 888

ÉTABLISSEMENT 888 888 888 00012

Vos raccourcis



Déclarer un accident du travail



Gérer un dossier d'indemnités journalières



Obtenir une Subvention Prévention

Aperçu des derniers envois relatifs aux dossiers d'indemnités journalières

DÉPÔTS DE PIÈCES JUSTIFICATIVES EFFECTUÉS

PÉRIODES DE CONGÉ PATERNITÉ ENVOYÉES



Vous n'avez effectué aucun dépôt de pièces justificatives

Aperçu des DAT éligibles à l'ajout de réserves



Vous n'avez aucune déclaration d'accident du travail éligible à l'ajout de réserves

Taux de cotisation AT/MP en vigueur



2.11 %

En 2023, votre taux était de 2.19%

Télécharger la notification de taux

Consulter le détail des taux

COMPTE ENTREPRISE - ACCÈS CONSULTER SES TAUX AT/MP

2

Consulter ses taux AT/MP et prévenir ses risques professionnels

Taux AT/MP, informations et détails

Accueil

Vos salariés

Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves

Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux

Suivre les dossiers d'indemnités journalières

Votre entreprise

Consulter les taux de cotisation AT/MP

Consulter les données pour mon prochain taux AT/MP

Prévenir les Risques professionnels

Obtenir une Subvention Prévention

Mes obligations

ENTREPRISE SOLEIL AQUITAIN - 888 888 888

ÉTABLISSEMENT 888 888 888 00012

Accueil > Consulter les taux de cotisation

TAUX DE COTISATION ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Vos taux en vigueur

Historique de vos taux

Le téléchargement d'une décision de taux de cotisation AT/MP a valeur de notification. La date mentionnée dans la colonne « Date de notification de la décision » après le premier téléchargement correspond à la date de départ du délai de recours. Une décision non téléchargée dans le délai de 15 jours suivant la réception du courriel d'information est réputée valablement notifiée à la date de mise à disposition. Le téléchargement postérieur de la décision ne reporte pas la date de notification de la décision.

Télécharger les décisions de taux

Exporter les données

Filtrer

Filtrer par N° SIRET



Catégorie Régionale	Établissement	Code Risque	Date d'effet	Date de la décision	Décision de taux	Date de notification de la décision	Taux
33 - Aquitaine	SOLEIL AQUITAIN 888888888 00012	15KCD	01/01/2024	15/12/2023	Télécharger la décision pour afficher le taux		2,11 % ¹

1 : Taux calculé selon les nouvelles règles de ventilation applicables au 01 janvier 2022 (décret n° 2021-103 du 11 juillet 2021)

Éléments par page 20 1 - 1 de 1

Les données pour mon prochain taux

Accédez à la liste des accidents du travail et des maladies professionnelles qui affecteront votre prochain taux de cotisation.

Consulter les AT/MP passés



Compte entreprise

Vos démarches maladie et risques professionnels



l'Assurance Maladie

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

COMPTE ENTREPRISE - ACCÈS DAT

3

DAT

Déclaration d'accident du travail ou de trajet

Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie/RH

Accueil

Vos salariés

- Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves
- Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux
- Suivre les dossiers d'indemnités journalières

Votre entreprise

- Consulter les taux de cotisation AT/MP
- Consulter les données pour mon prochain taux AT/MP
- Prévenir les Risques professionnels
- Obtenir une Subvention Prévention
- Mes obligations

ENTREPRISE SOLEIL AQUITAIN - 888 888 888

ÉTABLISSEMENT 888 888 888 00012

Accueil > Déclarer un accident du travail

DÉCLARER UN ACCIDENT DU TRAVAIL

- Déclarer un accident du travail
- Transmettre un flux structuré de déclaration (EDI)
- Ajouter des réserves

Accueil > Déclarer un accident du travail > Nouvelle déclaration

1/5 - ENTREPRISE

Formulaire en ligne

1 Entreprise 2 Victime 3 Description de l'accident 4 Pièces jointes et réserves (Étape optionnelle) 5 Validation

Les obligations de l'employeur

L'employeur est tenu, dès qu'il a connaissance d'un accident, de le déclarer sous 48 heures par tout moyen conférant date certaine à sa réception, hors dimanche et jours fériés, à la caisse primaire d'Assurance Maladie d'affiliation du salarié (CPAM).

Les réserves de l'employeur sur le caractère professionnel de l'accident

L'employeur ne peut refuser de déclarer un accident, même s'il estime qu'il n'a pas de lien avec le travail. Dans ce cas, il peut émettre des réserves motivées sur le caractère professionnel de l'accident, c'est-à-dire contester le fait que l'accident soit survenu par le fait ou à l'occasion du travail. Ces réserves peuvent intervenir soit dès la déclaration, soit dans un délai maximum de 10 jours après l'établissement de la déclaration.

Remise de la feuille d'accident du travail au salarié

L'employeur doit remettre la feuille d'accident du travail au salarié au plus tôt, et de préférence dès la survenance de l'accident. En effet, cette feuille lui permet de bénéficier de la dispense d'avance des frais pour ses soins.

Les avantages de la DAT en ligne

- des déclarations plus complètes, rapides et mieux renseignées ;
- pas besoin d'envoyer de lettre recommandée ;
- une possibilité d'éditer directement la feuille d'accident permettant au salarié de bénéficier de la prise en charge des soins ;
- la possibilité de joindre des pièces complémentaires (photos de l'accident, réserves motivées, l'information préalable à la déclaration d'accident du travail d'un intérimaire transmise par l'entreprise utilisatrice...).



Compte entreprise
Vos démarches maladie et risques professionnels



l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

COMPTE ENTREPRISE - ACCÈS ATTESTATION DE SALAIRE

4

Attestation de salaire
Attestation pour le versement des indemnités journalières

Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie



Attestation de salaire et bordereau de paiement pour les indemnités journalières (BPIJ)

Sommaire indemnités journalières

Attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières

En cochant la case ci-contre, j'affirme avoir pris connaissance et accepte sans réserve [les conditions générales d'utilisation](#) du service "Attestation de salaire pour le versement des IJ"

Bordereaux de paiement des indemnités journalières

En cochant la case ci-contre, j'affirme avoir pris connaissance et accepte sans réserve [les conditions générales d'utilisation](#) du service "Bordereaux de paiement des IJ"

[Retour](#)

Recherche de paiements

Recherche de paiements

Recherche de régularisations

EMPLOYEUR

Raison Sociale : SOLEIL AQUITAIN
Code Postal, Ville : 33000 BORDEAUX
SIRET : 888 888 888 00022

NET-ENTREPRISES-FR

L'ATTESTATION DE SALAIRE



1

ÉTAPE 1 : MON PROFIL

Personne Autorisée

Nom : CROIZAT
SIRET : 888888888 00022
Téléphone : 0140812122

Prénom : AMBROISE
Mél : ambroisecroizat@securite-sociale.fr

TRANSMISSION DES ÉCHANGES

Saisie des formulaires en ligne (EFI) Dépôt de flux structurés (EDI)

PRÉFÉRENCES

Format des Accusés de Réception Logique et des Comptes-Rendus PDF XML

Réception des Comptes-Rendus positifs

Vos préférences seront enregistrées au passage à l'étape suivante

→ Sélection de l'établissement déclaré

Siret	Raison Sociale
<input checked="" type="radio"/> 888888888 00022	SOLEIL AQUITAIN

1/1



Compte entreprise
Vos démarches maladie et risques professionnels



L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Agir ensemble, protéger chacun

COMPTE ENTREPRISE - CONSULTER LES TAUX AT/MP

Accueil > Consulter les taux de cotisation

TAUX DE COTISATION ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES ⓘ

Vos taux en vigueur

Historique de vos taux

Le téléchargement d'une décision de taux de cotisation AT/MP a valeur de notification. La date mentionnée dans la colonne « Date de notification de la décision » après le premier téléchargement correspond à la date de départ du délai de recours. Une décision non téléchargée dans le délai de 15 jours suivant la réception du courriel d'information est réputée valablement notifiée à la date de mise à disposition. Le téléchargement postérieur de la décision ne reporte pas la date de notification de la décision.

Télécharger les décisions de taux ↓

Les taux ↓

Les comptes employeurs ↓

Les feuilles de calculs ↓

Exporter les données de la page ▼

Filtrer ☰

Filtrer par N° SIRET



Caisse Régionale	Etablissement	Code Risque	Date d'effet	Date de la décision	Décision de taux	Date de notification de la décision	Taux
33 - Aquitaine	SOLEIL AQUITAIN 88888888 00022	353BC	01/01/2024	15/12/2023	↓	02/01/2024 AMBROISE CROIZAT	1,92 % ¹

1 : Taux calculé selon les nouvelles règles de tarification applicables au 01 janvier 2012 (décret n° 2010-753 du 5 juillet 2010)

Accès aux détails du taux AT/MP si taux calculé



Télécharger la notification

Navigation par clics successifs



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

COMPTE ENTREPRISE - CONSULTER LES TAUX AT/MP

Accueil > Consulter les taux de cotisation

TAUX DE COTISATION ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES ⓘ

Vos taux en vigueur

Historique de vos taux

Le téléchargement d'une décision de taux de cotisation AT/MP a valeur de notification. La date mentionnée dans la colonne « Date de notification de la décision » après le premier téléchargement correspond à la date de départ du délai de recours. Une décision non téléchargée dans le délai de 15 jours suivant la réception du courriel d'information est réputée valablement notifiée à la date de mise à disposition. Le téléchargement postérieur de la décision ne reporte pas la date de notification de la décision.

Télécharger les décisions de taux ↓

Les taux ↓

Les comptes employeurs ↓

Les feuilles de calculs ↓

Exporter les données de la page ▼

Filtrer ☰

Filtrer par N° SIRET



Caisse Régionale	Etablissement	Code Risque	Date d'effet	Date de la décision	Décision de taux	Date de notification de la décision	Taux
33 - Aquitaine	SOLEIL AQUITAIN 888888888 00012	521FB	01/01/2024	15/12/2023	↓	07/01/2024 AMBROISE CROIZAT	2,9 % ¹
33 - Aquitaine	SOLEIL AQUITAIN 888888888 00012	521FB	01/01/2023	16/12/2022	↓	30/12/2022 PIERRE LAROQUE	2,68 % ¹
33 - Aquitaine	SOLEIL AQUITAIN 888888888 00012	521FB	01/01/2022	17/12/2021	↓	20/01/2022 AMBROISE CROIZAT	2,46 % ¹
33 - Aquitaine	SOLEIL AQUITAIN 888888888 00012	521FB	01/01/2021	21/07/2021	↓	28/07/2021 PIERRE LAROQUE	2,57 % ¹

Une bulle informe de l'accès aux éléments de calcul
(cliquer sur la ligne de taux)



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

COMPTE ENTREPRISE - CONSULTER LES TAUX AT/MP

Détermination de la valeur du risque ⓘ

Valeur totale du risque
1 024 625 €

Année	CCM IT1 ⓘ	CCM IT2 ⓘ	CCM IT3 ⓘ	CCM IT4 ⓘ	CCM IT5 ⓘ	CCM IT6 ⓘ	CCM IP1 ⓘ	CCM IP2 ⓘ	CCM IP3 ⓘ	CCM IP4 ⓘ	Valeur risque ⓘ
2020	9	4	2	3	4	2	2	1			209 945 €
2021	4	13	4	5			1			1	717 068 €
2022	12	11	9	4	5		4				97 612 €
Total	25	28	15	12	9	2	7	1	0	1	1 024 625 €
Valeur du Risque par CCM	7 175 €	14 616 €	26 370 €	57 240 €	80 316 €	81 566 €	15 582 €	65 734 €	0 €	676 026 €	

CCM IT : catégories de coûts moyens pour incapacité temporaire CCM IP : catégories de coûts moyens pour incapacité permanente

Année	Masse salariale (B)	Valeur du risque (A)
2020	35 995 360 €	209 945 €
2021	36 628 797 €	717 068 €
2022	38 162 032 €	97 612 €
Total	110 786 189 €	1 024 625 €

Accès aux détails de calcul / année

Des icones du type ⓘ communiquent des informations quand survolés par le curseur de la souris

COMPTE ENTREPRISE - DONNÉES / PROCHAIN TAUX AT/MP

ÉTABLISSEMENT 88888888 00022

Accueil > Les données pour mon prochain taux AT/MP **Détail des sinistres de l'année en cours & de l'année précédente**

LES DONNÉES POUR MON PROCHAIN TAUX AT/MP

2023 2024

Type (AT/MP) Tous Caisse Régionale Tous CTN Tous Code Risque Tous

Date Sinistre Date notif IP/Décès CCM IT Tous CCM IP Tous

Rechercher Annuler la sélection

Exporter les données

Barre de recherche / plusieurs critères

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Bilan risques professionnels au 18/09/2024 *

Functionalité affichant une visibilité des sinistres / établissement

Télécharger mon bilan

Infos établissement



Votre établissement comptabilise 87 sinistres depuis 3 ans

Secteur d'activité
Industrie manufacturière
Code NAF
C
Effectif
862

Sinistralité

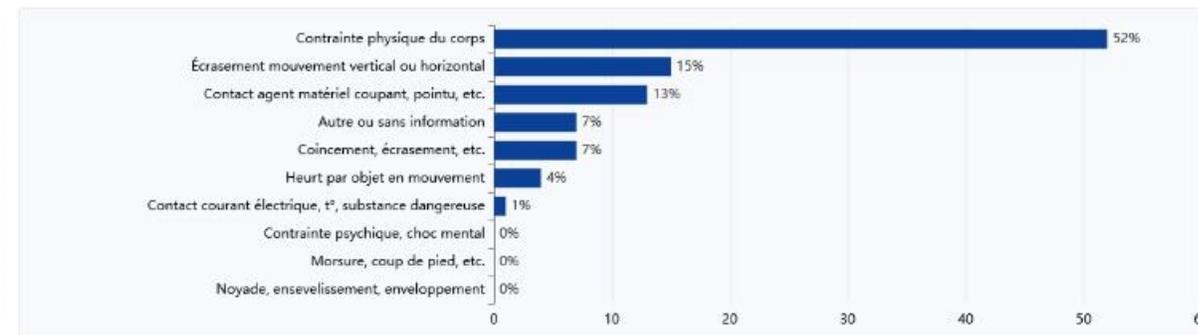
Années	Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
2022	28	5	4
2021	18	7	2
2020	13	5	5

Les risques professionnels de votre secteur

Répartition des accidents du travail selon les risques à l'origine



Répartition des accidents du travail selon les modalités de blessure

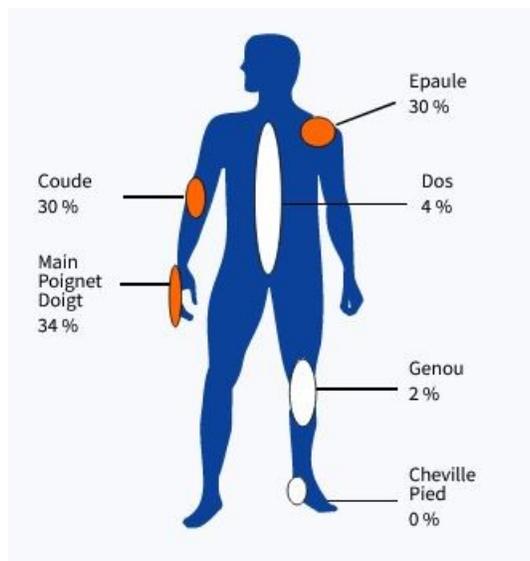


Consulter l'attestation des indicateurs des risques professionnels

Obtenir mon attestation

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Localisation des troubles musculo-squelettiques (TMS)



Caractériser ses risques

Comparaison de la sinistralité 2021 de votre établissement

Votre établissement fait partie des **10.6 %** de la même tranche d'effectif et du même secteur qui ont eu **entre 16 et 21 accidents du travail en 2021**



Comparer son taux de sinistralité avec ceux d'établissements similaires

Sinistralité détaillée de votre secteur :

 Pour aller plus loin

Rendez-vous sur [ameli.fr/entreprise](https://www.ameli.fr/entreprise)

Institut National de Recherche et de Sécurité

Rendez-vous sur [inrs.fr](https://www.inrs.fr)

DEMANDER UNE SUBVENTION PREVENTION



Subventions Prévention Risques professionnels

- Accueil
- Effectuer une demande
- Mes demandes
- Contact
- Se déconnecter

v6.0.4

Liste des subventions

Guide d'Utilisation Entreprise

Enseigne: SOLEIL AQUITAIN SIRET: 888888888 00022 Effectif: 7 CAISSE: AQUITAINE

Conditions d'attribution & d'éligibilité des subventions

Liste des subventions proposées

Thème Tous les thèmes

Nom de la subvention	Type	Validité	Description	Documents de référence	Demander
Risques ergonomiques - Actions de prévention (-50)	National	31/12/2027	Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement d'actions de prévention (diagnostics, formations et équipements)		
Risques ergonomiques - Actions de sensibilisation (-50)	National	31/12/2027	Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement d'actions de sensibilisation		
Risques ergonomiques - Aménagements de postes (-50)	National	31/12/2027	Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement d'aménagements de postes dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle		
Risques ergonomiques - Salaires de préventeur (-50)	National	31/12/2027	Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement de salaires de préventeurs		
Amiante	National	15/11/2027	Objectifs : réduire les expositions aux fibres d'amiante, matériau hautement toxique représentant 80 % des cancers professionnels reconnus. Financement de matériels et d'équipements pour les entreprises du bâtiment, des travaux publics, du nettoyage et de la maintenance.		
Captage fumées de diesel	National	15/11/2027	Objectif : réduire les risques d'exposition aux émissions de moteur diesel, classées agents ""cancérogènes avérés pour l'homme"". Financement de systèmes de captage des gaz et fumées d'échappement et de cabines en surpression pour les centres de contrôle technique et les garages.		
Captage fumées de soudage	National	15/11/2027	Objectif : réduire les risques liés à l'inhalation de fumées de soudage, agents classés ""cancérogènes avérés pour l'homme"". Financement d'équipements captant à la source les émissions produites lors des opérations de soudage à l'arc.		

AIDE / CONTACTS



Tarification des risques professionnels

tarification.at@carsat-aquitaine.fr

Prévention des risques professionnels

prevdir@carsat-aquitaine.fr

Compte Entreprise ➔

3679

Service gratuit
+ prix appel

Accès net-entreprises.fr ➔

0 806 800 700

Service gratuit
+ prix appel



hotline.employeurs.cnam@assurance-maladie.fr

